

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

10 MARS 2025

OBJET :

**ENFANCE EDUCATION
JEUNESSE
CAF
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE
2025-2029**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
 NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :	
MAGNIER Renée	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)

Était absent :
PERON Laurent



AUTORISATION

Depuis de nombreuses années l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (GCTM) et ses 14 communes se sont engagées bien au-delà de leurs compétences obligatoires dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

2025-03-12

Ce partenariat fructueux s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus ...).

Cette CTG première génération 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2^{ème} génération (pour la période 2025-2029) nécessite la définition d'une vision globale de territoire, décloisonnée qui se décline en enjeux / objectifs communs et actions concrètes pour l'amélioration et le maintien voire développement des services aux familles.

Dans ce cadre, après présentation de la démarche à l'ensemble des maires en bureau communautaire ce 4 septembre 2024, l'agglomération GCTM a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations ...) : via notamment un séminaire réunissant les DGS / secrétaires de mairie et 6 ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Le bilan de la CTG1 et le diagnostic réalisés, annexés à la CTG, ont permis de faire émerger les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- Favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- La qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- La visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 a été soumise au Conseil Communautaire du 6 février 2025, elle constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 ou autrement dit la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Vu l'avis de la commission enfance/jeunesse/école/senior en date du 3 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

*Sauf Madame **Sabrina MERCIER** élue et salariée de la Caisse d'allocations familiales.*

APPROUVE les termes de la convention liant la Ville de Marck à la Caisse d'Allocations Familiales, dont le projet est annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rattachant.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

